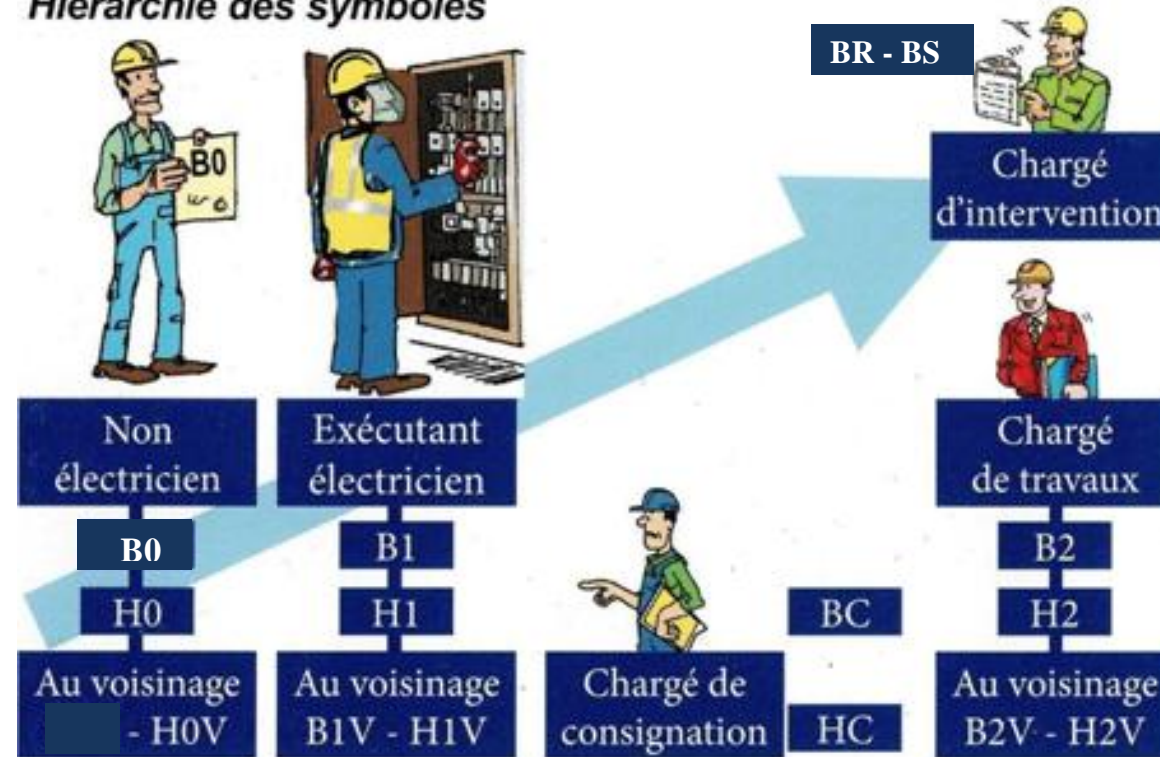


L'HABILITATION ELECTRIQUE



Une habilitation est la reconnaissance par son employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées. L'habilitation n'est pas un diplôme et n'est pas liée à la classification professionnelle ou hiérarchique.

Hiérarchie des symboles



Décret N° 2010-1118

Travailleurs autorisés à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage

Art. R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

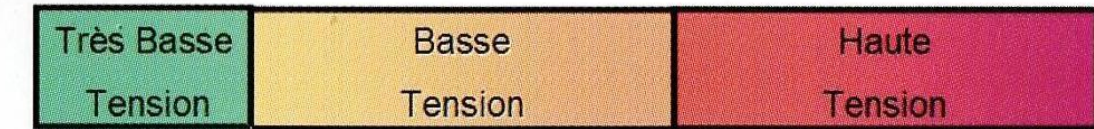
Art. R. 4544-10. - L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

La périodicité recommandée du recyclage est de trois ans.

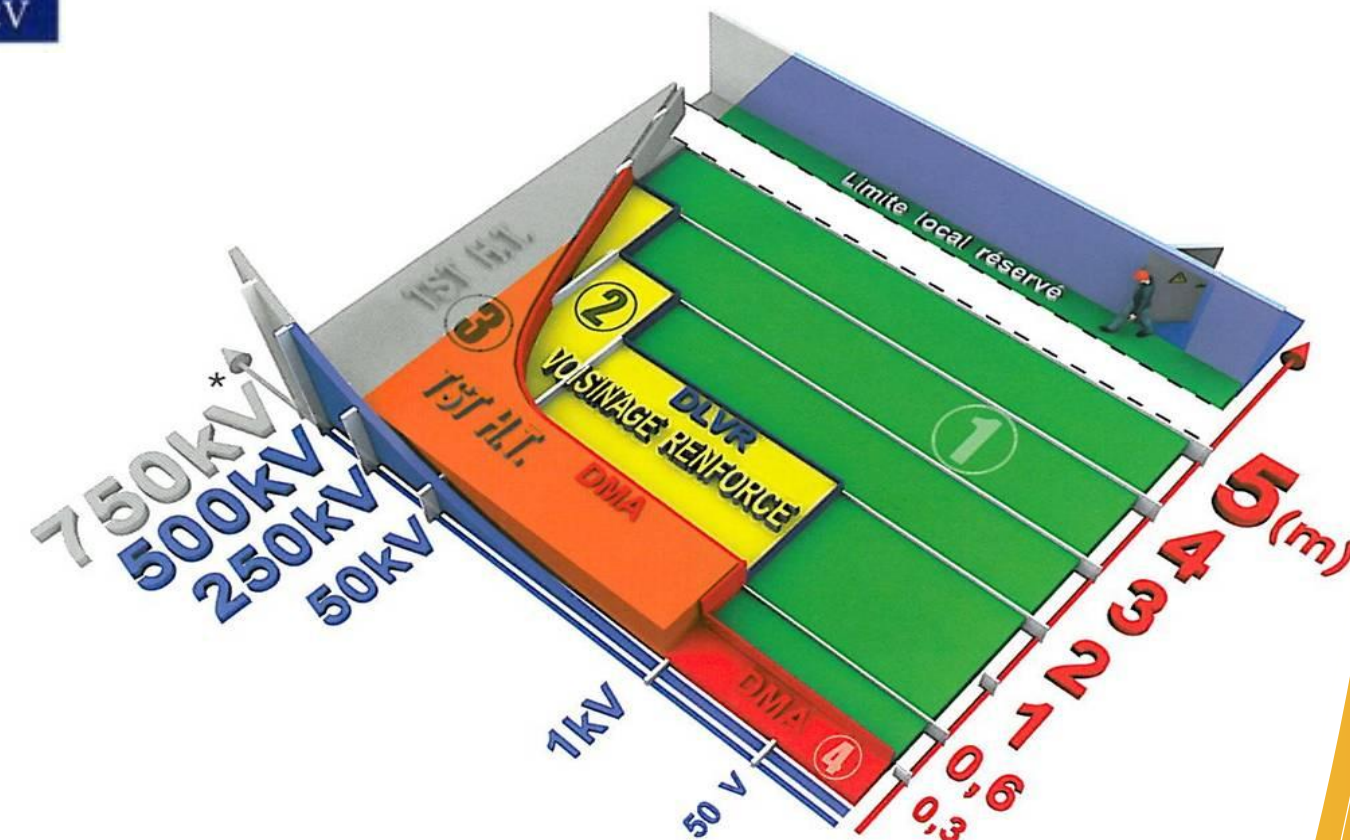
Les domaines de tension



En alternatif :



En continu :



L'organisation selon la NFC 18-510

Domaine basse tension		
Titre	Définition	Exemples
B0	exécutant non électricien	paysagiste
B0	chargé de chantier non électricien	chef maçon
B1	exécutant électricien	B1V tireur de câble B1T technicien éclairage public
BR	chargé d'intervention général	dépanneur, électrotechnicien
BS	chargé d'intervention élémentaire	concierge, agent technique
BC	chargé de consignation	personnel désigné
B2	chargé de travaux	B2V chargé d'affaires
BE	manœuvre, essai, vérification, mesure	technicien de surface
BP	photovoltaïque	Conducteur de ligne technicien spécialisé
Domaine haute tension		
Titre	Définition	Exemples
H0	exécutant non électricien	lignard
H0V	chargé de chantier non électricien	élagueur
H1	exécutant électricien	H1T câbleur réseau
H2	chargé de travaux	
HC	chargé de consignation	changement de fusible HT
HE	manœuvre, essai, vérification, mesure	
HP	photovoltaïque	
Lettre additionnel pour B1/B2/H0/H1/H2		
V	Voisinage	Sauf pour B0
T	sous-tension	
N	Nettoyage	
X	spécial	



14 Rue du Mottais
 Parc d'Activités des Mottais
 35400 SAINT MALO
 Tél : 02.23.52.28.74 – Fax : 02.23.52.28.75
contact@adefi-formation.com

Rappel du risque électrique :

5A+	Brûlures profondes des tissus organiques	 Seuil pouvant entraîner la mort sans une intervention médicale rapide
1A	Arrêt cardiaque - Malaise cardiaque	
75mA	Seuil de fibrillation cardiaque Danger si absence d'intervention rapide	 Effets secondaires nécessitant un contrôle médical
30mA	Seuil de détresse respiratoire Aggravation de la tétanisation des muscles Danger si absence d'intervention rapide	
10mA	Seuil de tétanisation Contraction des muscles des jambes et des bras Risques de brûlures	 Aucun effet secondaire
3à8mA	Sensation de douleur Effet de choc avec risque de réactions réflexes (chutes)	
1à3mA	Sensation sans douleur Seuil de sensation sans danger	
0,5mA	Aucune sensation	

Les questions à soulever avant de déléguer :

Avez-vous besoin d'un personnel habilité ?
 Connaissez-vous le titre d'habilitation visé ?
 Dans quel environnement de tension va-t-il travailler ?
 Savez-vous si la personne va travailler au voisinage ou sur des installations électriques ?
 Le personnel travaillera seul ou accompagné ?

